

CONCOURS

ÉLAN

CAE

DRUMMOND

RÈGLEMENTS
ÉDITION 2019-2020

Concours Élan



Prix coup de cœur



jccd
Jeune chambre
DE COMMERCE DE DRUMMOND
JEUNE CHAMBRE
DE L'ANNÉE 2018  RJCCO

LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS ÉLAN CAE DRUMMOND

Édition 2019-2020

Préambule

Ce concours, organisé par la Jeune Chambre de commerce de Drummond (« JCCD »), s'adresse aux jeunes entrepreneurs de la région de la MRC de Drummond qui souhaitent présenter et réaliser un projet d'expansion, d'investissement, d'exportation ou de recherche et développement.

Mission et objectifs

Par la force de son réseau, la JCCD désire souligner et récompenser les meilleures initiatives des jeunes entrepreneurs de la région. Ainsi, le concours a pour objectifs de contribuer à la réalisation des projets des membres et d'octroyer à ces derniers une visibilité auprès des autres membres du réseau et de la communauté drummondvilloise.

Règlements du concours :

1. Le candidat doit être **membre** de la JCCD à la date du dépôt de son formulaire d'inscription dûment complété, signé et accompagné de **tous** les documents requis.
2. Le 1er janvier 2020, le candidat doit avoir atteint l'âge de la majorité, mais doit être âgé d'au plus **40 ans** (être né entre le 2 janvier 1979 et le 1er janvier 2002, inclusivement).
3. Exploiter une entreprise et être propriétaire de celle-ci, en partie ou en totalité. Cette entreprise doit être en activité depuis plus de **1 an** au 1^{er} janvier 2020. L'entreprise peut notamment être une société par actions, une entreprise individuelle, une société en nom collectif ou un organisme (OSBL ou Coop). Dans le cas d'une entreprise individuelle, si celle-ci n'est pas immatriculée au Registraire des entreprises du Québec, l'entrepreneur doit démontrer autrement que l'entreprise est en activité depuis plus de 1 an au 1er janvier 2020.
4. L'entreprise doit être exploitée sur le territoire de la MRC de **Drummond** et avoir son domicile sur ce même territoire.
5. À la date du dépôt de son formulaire d'inscription dûment complété, le candidat doit détenir un contrôle de fait ou de droit sur l'entreprise qu'il exploite. C'est-à-dire qu'un entrepreneur qui ne détient pas un contrôle de droit sur son entreprise, soit qu'il ne détient pas 50%+1 des droits de vote des actionnaires, doit démontrer, à la satisfaction du comité de présélection, qu'il exerce, dans les faits, un contrôle important sur l'entreprise. Dans le cas d'un organisme, le conseil d'administration est réputé avoir le pouvoir, c'est donc eux qui doivent poser leur candidature et répondre par le fait même aux critères.
6. Une entreprise gagnante d'une édition précédente du concours ne peut pas se représenter.
7. Retourner le questionnaire dûment rempli **au plus tard le 1^{er} décembre 2019 à 17h** par courriel à info@jccd.ca.
8. Le candidat devra obligatoirement être présent la journée du Coquetel des candidats, le 13 février, sous peine de disqualification. Aussi prévoir une séance de photos, le tournage de

l'émission L'Entrepreneur, le 5 à 7 du dévoilement des finalistes le 15 janvier et le 5 à 7 avec jury et partenaires le 25 mars).

9. Les gagnants du grand prix du concours Élan CAE Drummond et du Coup de cœur SAE seront remis lors du Gala annuel RBC qui se tiendra le 12 mars 2019.
10. Le gagnant du Coup de cœur SAE sera déterminé par un vote au Coquetel des candidats et par un vote en ligne. Celui-ci se déroulera approximativement entre le 13 février et le 28 février 2019. Les votes en présence lors du Coquetel des candidats valent dix (10) points, les votes en ligne un (1) seul.
11. Le candidat accepte que des photos ou des reportages en lien avec son entreprise où il apparaît soient publiés en s'inscrivant au concours et ce, sans demander aucune rémunération en contrepartie.
12. Le pointage de chacun des candidats ne sera pas divulgué.
13. Si le formulaire d'inscription n'est pas assez long, l'utilisation de pages supplémentaires n'est permise que pour les questions spécifiquement identifiées.
14. Le lauréat aura jusqu'au 30 juin 2021 pour réclamer ses prix (produits et services). **Les modalités identifiées par chacun des partenaires prévalent.**
15. Si plus de 10 formulaires de candidatures valides étaient reçus par le comité de présélection, entre 10 et 12 candidatures seront retenues par le comité de présélection de la JCCD au terme de la période d'inscription. Le comité de présélection est composé des membres du comité Élan en fonction au moment de la présélection.
16. Si moins de 10 formulaires de candidatures valides étaient reçus à l'intérieur du délai mentionné ci-dessus, le comité de présélection se réserve le droit de prolonger la période d'inscription pour une durée supplémentaire ne pouvant pas excéder 45 jours.
17. Les données financières des candidatures reçues seront utilisées dans le cadre de la présélection et les seulement les principales données seront transmises au jury (par exemple chiffre d'affaire, ratio de dette/équité, ratio de fonds de roulement, % BAIIA et autres ratios jugés pertinents).
18. Le jury sera composé d'un minimum de 5 personnes et d'un maximum de 9. Le jury peut comprendre des anciens présidents de la JCCD, un représentant de l'entreprise qui est présentateur en titre du concours, un représentant de l'entreprise qui est présentateur en titre du Gala annuel, un représentant de la dernière entreprise gagnante du concours et toute autre personne jugée pertinente. Ces personnes ne doivent pas faire partie du comité organisateur du concours, ni du conseil d'administration de la JCCD. Les membres du jury devront, de plus, signer une déclaration de conflits d'intérêts.
19. L'entreprise ne doit pas subir de changement de contrôle durant la durée du concours, à défaut de quoi, la candidature pourra être rejetée.
20. Vous serez évalué par les jurys sur différents critères. Voir la grille d'évaluation en annexe.

NOS GRANDS PARTENAIRES



ANNEXE

GRILLE D'ÉVALUATION CONCOURS ÉLAN CAE DRUMMOND

1. Qualité de la présentation

- a) Viabilité de l'entreprise _____/10
- a) Originalité _____/10
- b) Impact dans l'économie locale _____/10
(Investissement, création d'emplois, amélioration de la qualité de vie, etc.)
- c) Actions réalisées jusqu'à présent pour augmenter les chances de réussite _____/10
- d) Appréciation générale _____/10
- e) Prévisions financières _____/5

2. Capacités du/des gestionnaire(s)

- a) Expérience ou formation pertinente _____/5
- b) Connaissance du produit et du service offert _____/10
- c) Connaissance du marché et de la concurrence _____/10
- d) Profil entrepreneurial _____/10
- e) Capacité de gestion _____/10

Sous-total _____/45

Total _____/100